

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Agriculture

**Compte rendu de la 2^{ème} réunion sur la préparation
du programme « SENEGAL AGRICOLE »**

Le 15 Février 2000, s'est tenu au Ministère de l'Agriculture, la deuxième réunion du comité de pilotage chargé de la préparation du programme de développement rural intégré et durable dénommé « **Sénégal Agricole** ».

La réunion, présidée par le Colonel Mbareck DIOP de la Présidence de la République, a réuni les représentants des ministères, des structures administratives et privées membres du comité de pilotage (cf. feuille de présence en annexe).

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres qui viennent se joindre au comité de pilotage comme souhaité lors de la première réunion, le président de séance a eu à rappeler les différents volets du programme, les conventions signées avec les partenaires, la mission du comité de pilotage et le calendrier de réunion établi.

Le compte rendu de la première réunion a été soumis à l'approbation du comité qui a eu à faire quelques observations. Celles-ci seront prises en compte dans la version finale.

Une partie du draft du document de projet produit par le secrétariat exécutif a été lu afin de mettre tous les membres du comité de pilotage au même niveau d'information.

Pour lever certaines inquiétudes, le président de séance a eu à rappeler que le **Sénégal Agricole** n'a pas pour vocation de dupliquer certains projets ou de se substituer aux programmes du ministère de l'agriculture mais plutôt, de leur venir en appui et en complément. La composition du comité de pilotage traduit le désir d'élaborer le document du projet **Sénégal Agricole** en synergie avec les différents ministères afin de bien cadrer le projet

dans le contexte macro-économique et de définir ses articulations avec les différentes politiques sectorielles.

Certains participants ont eu encore à se questionner sur la genèse de l'idée d'agropôle. Ainsi, il est demandé à Moussa SECK, Directeur d'ENDA/SYSPRO de bien vouloir retracer par écrit, l'historique de cette idée de créer des agropôles.

Par rapport à la contrainte eau qui se pose avec beaucoup d'acuité, un appel a été lancé au ministère de l'hydraulique afin qu'il puisse faire de sorte que le programme **Sénégal Agricole** puisse disposer, au moment de son exécution, de l'eau en quantité suffisante et à moindre coût. Il s'agira donc d'étudier dans quelle mesure le **Sénégal Agricole** peut bénéficier des aménagements hydrauliques (digues de retenue d'eau, forages, recyclage des eaux usées, ...) prévus dans le Programme à Long Terme (PTL) élaboré par le ministère de l'hydraulique. De même, les ouvrages hydrauliques prévus dans le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) doivent être valorisés dans le cadre du programme **Sénégal Agricole**.

Les opportunités dont le Sénégal dispose sur le plan horticole et qui se traduisent en avantages comparatifs doivent être analysées et bien mises en exergue dans le document de projet. Egalement, si ENDA/SYSPRO a eu à étudier la rentabilité économique des agropôles qu'il a déjà mis en place, les résultats peuvent être utilisés en vue d'étayer l'analyse des impacts attendus du projet Sénégal Agricole. Les aspects liés à la normalisation des produits horticoles destinés à l'exportation doivent être bien étudiés et intégrés dans le document de projet. Les résultats de l'ISRA en matière d'analyses économiques (budgets de cultures, impacts des projets, ...), de productions végétales et animales pouvant servir dans la rédaction du document, seront mis à la disposition du secrétariat exécutif du comité de pilotage.

Il est demandé à chaque structure, selon son domaine de compétence et suivant les chapitres qui seront développés dans le document de projet, de fournir une contribution écrite à faire parvenir au secrétariat exécutif au plus tard le Vendredi 18 Février 2000.

Un sous-comité restreint comprenant les représentants de l'ISRA, d'ENDA/SYSPRO, du CSE, de la Direction des Eaux et Forêts, des Ministères de l'Hydraulique et de la Décentralisation, a été créé. Sous l'égide de l'ISRA, ce comité a pour tâche d'identifier les sites devant abriter les 5 agropôles et les 20 AGEPA (Agence d'Exécution de Programmes et de Promotion du Secteur Privé Agricole) prévus dans le projet **Sénégal Agricole**. Le choix

Le secrétariat exécutif aura à achever la rédaction du premier draft du document de projet en tenant compte des contributions écrites que les différentes structures lui feront parvenir. Ce draft sera envoyé aux membres du comité de pilotage pour lecture et amendement.

Le calendrier de réunion est réaménagé et la prochaine réunion se tiendra le Jeudi 24 Février au ministère de l'agriculture à 9 H 30.

Le président du comité de pilotage

Colonel Mbarick DIOP
Présidence de la République

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

Le rapporteur

M^{elle}. Aïfa Fatimata NDOYE
Unité de Politique Agricole -UPA-

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

Dakar, le 17 Février 2000